



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Quorum suivant l'article
L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 17h00, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.

Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Dominique Déroff, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Cyril Vourc'h, Séverine Guéguen

Excusée : Noémie Quéré donnant pouvoir à Françoise Le Borgne

Secrétaire de séance : Dominique Déroff

N°2023-22

TAUX DES TAXES LOCALES 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1636-B du Code général des impôts,

Vu l'avis de la commission finances qui s'est réunie le 14 mars 2023,

Considérant qu'il est proposé une stabilité des taux, qui seraient donc pour l'exercice 2023 identiques à ceux de 2022, soit :

Taxes	Bases en euros	Taux	Produit en euros
Taxe « foncier bâti » (TFB)	999 500	35.54	355 222
Taxe « foncier non bâti » (TFNB)	116 200	44.38	51 570
Taxe d'habitation (TH)	63 223	15.17	9 591
TOTAL			416 383

Après avoir délibéré, décide :

- d'adopter les taux de taxes locales indiqués dans le tableau ci-dessus

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff